Hémicycle
n°5
Septembre 2015

La lettre de votre sénateur

Bulletin d'information de **Jean-Paul Fournier**, Sénateur du Gard, à destination des élus du Gard.

Sommaire

Affaires étrangères, défense, forces armées 2
Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de lutte contre les réseaux djihadistes . . . 3
Economie, croissance, emploi . . . 3
Environnement, développement durable, agriculture 4
La semaine gardoise au Sénat . . . 4
Mes actions pour le Gard 5
Santé et affaires sociales 5
Education et culture 5
Actualité des collectivités territoriales 6
A la rencontre des élus du Gard . . 6

Contacts

Cabinet parlementaire

Nîmes
8, quai de la Fontaine
30000 NÎMES
Antoine ROGER
Téléphone : 04 66 40 77 50
Portable : 06 12 83 56 70
Adresse électronique :
antoine.roger.senat@gmail.com

Paris
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS cedex 06
Anne-Sophie VANCINA
Téléphone : 01 42 34 29 29
Télécopie : 01 42 34 42 41
Portable : 06 70 04 21 05
Adresse électronique :
jp.fournier@senat.fr

édito

Il y a un an, vous me renouveliez votre confiance pour vous représenter au Sénat et défendre les collectivités locales comme Sénateur du Gard. Cette réélection fut d'autant plus heureuse pour moi, qu'elle s'est accompagnée par l'arrivée au Sénat de Vivette LOPEZ, qui siège dans le groupe parlementaire auquel j'appartiens.
Cette évolution politique est sans précédent dans notre département. Elle est le fruit d'une action quotidienne et vigilante à l'égard des élus locaux et de leur territoire. Elle est surtout la conséquence directe de nombreuses décisions du gouvernement qui vont à l'encontre de la ruralité et de nos communes comme :

- la loi Alur
- les rythmes scolaires
- la baisse explosive des dotations de l'Etat

Je n'oublie pas dans ces griefs, le redécoupage à la hache et sans concertation des régions et plus récemment la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). **Si je soutiens l'idée de réformes pour notre pays, je ne peux accepter que le gouvernement détériore la notion de proximité qui est pour moi au cœur de tout engagement politique.** D'ailleurs, dans le cadre des discussions relatives à la loi NOTRe, le Sénat a joué pleinement son rôle de représentant constitutionnel des collectivités locales, en temporisant les velléités de la majorité à l'Assemblée nationale et de l'exécutif.

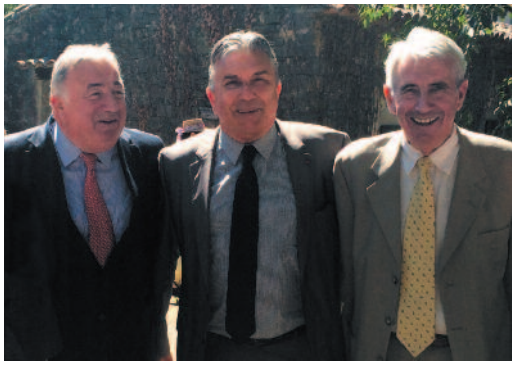

A Mialet avec Gérard Larcher, Président du Sénat et le Maire de la commune, J.M VERSEYLS

Avec mes collègues Sénateurs, au-delà des chapelles politiques, je me suis battu pour faire entendre le rôle fondamental de la commune, en permettant notamment de rétablir les minorités de blocage pour le transfert de la compétence d'élaboration des PLU au sein des EPCI ou bien en supprimant l'élection au suffrage universel direct des élus de communautés de communes ou d'agglomération.

Le changement de majorité et la réélection de Gérard LARCHER comme Président, a permis au Sénat de retrouver son positionnement au cœur de la République et sa plus-value institutionnelle. Cette évolution s'est accompagnée de nombreuses décisions en termes de méthode de travail du Sénat et de modernisation de l'action des Sénateurs.
Parallèlement, dans le cadre d'une proposition de loi d'initiative sénatoriale, je me suis impliqué pour faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Durant cette première session, très dense, de ce nouveau mandat, j'ai continué à être à votre écoute et à vous transmettre, quand cela me paraissait important, des informations utiles. Je me suis aussi efforcé de défendre vos dossiers auprès du gouvernement. Je reste, bien entendu, pour la suite de ce mandat, à votre entière disposition. Je vous invite à parcourir, au travers de ce feuillet, un condensé de mon action sénatoriale depuis octobre 2014.

Jean-Paul Fournier
Sénateur du Gard
Maire de Nîmes

Lors de cette session :

- J'ai cosigné 7 propositions de loi
- J'ai cosigné et déposé 92 amendements
- J'ai interpellé le gouvernement à 60 reprises au travers de questions écrites et orales

Le travail *du* Sénateur *au* Palais *du* Luxembourg

Affaires étrangères, défense, forces armées

En tant que membre de la Commission permanente chargée de ces thématiques au Sénat, je me suis pleinement investi sur ces questions, notamment au moment des discussions du **projet de loi de Finances,** mais également lors de l'étude du **projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire 2014-2019.**

Rencontre avec le Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre

Quelques jours après les attaques terroristes du début du mois de janvier, j'ai pu m'entretenir, au sein du 503ème Régiment du Train, avec le général Jean-Pierre BOSSER, Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre, au sujet de la mobilisation militaire consécutive à ces attentats.

Protection des chrétiens d'Orient

Très sensible aux liens historiques qui lient notre pays aux chrétiens d'orient, j'ai été l'un des premiers à enjoindre M. Laurent FABIUS de soutenir officiellement la saisine de la cour pénale internationale contre l'état islamique déposée par la Coordination des chrétiens d'Orient. J'ai également participé aux travaux du groupe sénatorial qui s'est constitué pour permettre de peser sur la politique du gouvernement français au profit des communautés menacées au Moyen-Orient.

Electrification de l'Afrique

A la suite d'une réunion avec M. Jean-Louis BORLOO et à l'initiative de M. Jean-Marie BOCKEL, j'ai souhaité accompagner l'immense projet d'électrification de l'Afrique en demandant au Président du Sénat, M. Gérard LARCHER d'apporter son soutien à une proposition de résolution dont l'adoption permettra au Sénat d'être au cœur de l'action de la fondation « énergie pour l'Afrique » et de promouvoir une nouvelle approche française du continent africain.

Visite du roi d'Espagne

Dans le cadre d'une visite d'Etat en France, le Sénat recevait Philippe VI d'Espagne et son épouse. J'ai fait partie des 5 sénateurs qui ont pu accueillir le souverain espagnol au Petit Luxembourg, résidence du Président du Sénat. J'ai pu échanger quelques instants avec le souverain, en abordant notamment les liens culturels qui unissent notre territoire gardois avec ce pays.

Groupe d'amitié France-Portugal

Depuis l'automne, je préside le groupe interparlementaire d'amitié France-Portugal du Sénat. L'objectif de mon action au sein de ce groupe est bien de renforcer les liens avec ce pays latin, dont le riche passé est à inscrire aux plus belles heures de l'histoire de l'Europe, au moment de la Renaissance et des grandes découvertes.

J'ai interpellé le gouvernement sur divers sujets comme :

- le survol de centrales nucléaires par des drones
- la situation des Français installés au Burkina Fasso
- la présence des associations de retraités de la gendarmerie au sein des organes de concertation du ministère de la défense et conséquences de la création d'associations professionnelles militaires
- la situation des Français installés en Libye
- la survie du lycée Charles de Gaulle de Damas et le rayonnement de la langue française
- la menace lancée par les shebabs somaliens
- l'opération Sangaris et le syndrome de stress post-traumatique
- la propagation de l'état terroriste islamique et l'intervention de l'armée française au Moyen-Orient
- l'harmonisation des fiscalités européennes en matière de taxe sur le tabac
- la destruction massive du patrimoine mondial archéologique

A Nîmes, avec M. Ivo Barek, Vice-président du Sénat de la République Tchèque et Mme Marie Chatardova, Ambassadeur de ce pays en France

Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe

Membre de cette commission, j'ai participé aux travaux qui se sont déroulés sur plusieurs mois dans le plus grand secret. Pour mémoire, ce sont plus de 1 500 de nos ressortissants qui sont partis combattre en Iraq et en Syrie aux côtés des soldats de l'Etat terroriste islamique. Des individus qui deviennent des menaces une fois de retour sur le territoire national, comme en témoignent encore les attentats du début du mois de janvier. Aujourd'hui, le constat de la commission est clair :

- faiblesse des outils du renseignement territorial
- difficultés du contrôle des agissements djihadistes sur internet
- importance de la coopération internationale en matière de lutte anti-terroriste

Ainsi, forts de ces constatations, nous avons fait 110 propositions en matière de prévention, d'action et de moyen des services antiterroristes, de lutte contre le « cyberterrorisme » ou le financement du terrorisme.

Néanmoins, deux axes de notre travail m'apparaissent encore plus importants à appliquer rapidement, à savoir :

- le renforcement des contrôles aux frontières de l'Union européenne, car ce phénomène doit être appréhendé de manière continentale
- l'adaptation de la réponse pénale et carcérale, comme la création de quartiers isolés dans les maisons d'arrêt et le suivi des personnes condamnées pour terrorisme

Je tiens toutefois à émettre des réserves concernant certaines propositions telles que l'enseignement du fait religieux à l'école. Je regrette également que la Commission composée de Sénateurs de tous les groupes politiques, ne soit pas allée plus loin notamment sur la déchéance de nationalité, ainsi que la création de centres de « déradicalisation » pour les terroristes condamnés.

La protection de la patrie doit être la priorité de l'action des pouvoirs publics et des parlementaires.

Economie, croissance, emploi

En compagnie de M. le Maire de Codolet pour la visite du chantier de la digue

Le Sénat a étudié le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, connue sous l'appellation **« loi MACRON »**. Au regard de l'état de l'économie française, ce projet de loi était nécessaire.
Toutefois, tant sur la forme - recours à l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale - que sur le fond - manque d'ambition des mesures prises - cette loi n'a pas atteint son objectif.
Avec mon groupe politique, j'ai donc insisté, via le dépôt de très nombreux amendements, pour préserver certaines de nos professions dites réglementées, tout en favorisant la libéralisation du travail et de l'action des entreprises.

Dans ce cadre, j'ai interpellé le gouvernement, via des questions écrites sur :

- l'inquiétude autour de la réforme de la profession d'avocat
- l'inquiétude autour de la libéralisation de la profession de vétérinaire
- le statut de la profession de commissaire-priseur judiciaire
- les inquiétudes autour de l'activité des établissements d'apprentissage et de formation à la conduite
- les professions réglementées et l'avenir des notaires
- la libéralisation des professions règlementées et l'avenir des huissiers
- le devenir de la profession de mandataire judiciaire

Dans le même esprit, l'étude du **projet de loi relatif au dialogue social** a mobilisé le Sénat pour essayer de limiter de nouvelles contraintes pesant sur les entreprises. Je me suis tout particulièrement impliqué pour essayer de rendre compatible l'application du compte pénibilité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.
Plus largement, j'ai orienté mon action pour permettre de favoriser le travail des artisans et des chefs d'entreprises au travers de questions écrites au gouvernement :

- le soutien aux stations-service traditionnelles
- la difficulté dans l'exercice de la profession de levageur et publication d'un décret
- l'instabilité dans l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure
- le taux de la taxe sur la valeur ajoutée appliquée aux entreprises de tourisme équestre
- la lutte contre la fermeture des bureaux de tabac de proximité

Avec M. le Maire et des élus de la commune de Saint Laurent d'Aigouze

Environnement, développement durable, agriculture

Concernant le **projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte,** je me suis attelé avec mes collègues à l'élaboration d'un texte plus réaliste mais non moins ambitieux au travers de différentes actions :

- la dévitalisation des dispositions anti-nucléaires notamment celles relatives au « mix » énergétique et ce pour atténuer l'impact pour les installations nucléaires gardoises
- l'assouplissement, dans un contexte de crise du logement, des règles relatives à la rénovation thermique des bâtiments
- la rationalisation des dispositions sur la mobilité afin de ne pas pénaliser les entreprises et les collectivités

Au sujet du **projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,** à la suite de nombreuses interpellations, je me suis notamment engagé pour supprimer l'article 68 quinquies qui visait à interdire la chasse à la glu.

Dans le domaine de l'environnement, j'ai pu interpeller le gouvernement sur diverses thématiques dont :

La chasse :

- soutien à l'action des associations de lieutenants de louveterie
- lutte contre la prolifération des sangliers dans le Gard

La sylviculture :

- dangers de la filière bois énergie pour les forêts cévenoles
- remise en cause du régime forestier
- limitation de l'exportation de grumes

La plaisance :

- taxe de mouillage et attractivité du littoral

Et d'autres sujets comme :

- l'abondement du fonds de prévention des risques naturels majeurs
- le classement du bouledogue américain dans la catégorie des chiens dangereux
- la pratique de la colombiculture

Mon action a également eu pour objectif de **protéger les agricultures, notamment celles implantées dans le département du Gard :**

- la viticulture avec la remise en cause du contrat de vendanges
- la riziculture avec les questions sur le devenir de la filière rizicole française
- l'apiculture avec la lutte contre le cynips et soutien à la filière apicole
- la castanéiculture avec le soutien à la labellisation de la châtaigne des Cévennes
- la trufficulture avec le soutien à la labellisation de la truffe d'Uzès
- l'oléiculture, avec le soutien à la filière oléicole française et la lutte contre la dissémination de la bactérie xylella fastidiosa
- l'élevage ovin et caprin pour dénoncer les difficultés de la filière cévenole en raison des nouvelles orientations de la politique agricole commune

Manifestation de défense de l'agropastoralisme

Retour sur la semaine gardoise au Sénat

En lien avec ma collègue Sénateur Vivette LOPEZ et avec le soutien actif de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Sénat a mis à l'honneur, durant une semaine, les produits gardois à sa carte.

Ainsi, la Haute Assemblée a proposé à ses convives les fleurons de la gastronomie gardoise. Pour ce faire, un camion affrété pour l'occasion, a livré un éventail large de produits emblématiques et représentatifs de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat gardois accompagnés de vins locaux.

Cet événement répond ainsi au double objectif de valoriser à la Haute Assemblée le "volet gastronomique" du patrimoine du département du Gard et de permettre également aux terroirs de s'approprier concrètement le Sénat, émanation constitutionnelle des territoires.

Mes actions pour le département du Gard

Mon mandat de sénateur m'amène à agir directement, dans le cadre d'interventions, de questions écrites et orales, d'amendements ou de cosignatures de propositions de lois pour mettre en lumière un problème local et permettre de trouver des solutions. Ce fut le cas pour :

- le conventionnement du train d'équilibre du territoire entre Clermont-Ferrand et Nîmes
- la position de l'État quant à l'avenir de la ligne de chemin de fer entre Alès et Bessèges
- les problèmes que rencontrent les trésoreries de Beaucaire et de Génolhac
- la centrale thermique d'Aramon

Rencontre à Méjannes le Clap avec les Maires et les élus de l'ancien canton de Barjac

- le bassin écrêteur de crues d'Aubord
- le devenir de l'hôpital de Ponteils-et-Brésis (question orale)
- les conséquences de la mise en place du SDAGE
- le soutien à la création d'une centrale photovoltaïque à Sainte-Cécile d'Andorge
- les horaires d'ouverture du bureau de poste de Sauve
- le maintien du collègue Léo Larguier de la Grand Combe en ZEP

Avec M. le Maire et les élus de Générac pour l'inauguration de leur skate parc

Grace à mon intervention auprès de Gérard LARCHER, et en collaboration avec mes deux autres collègues gardois, **19 communes du Gard, dont les plus sinistrées, ont reçu une enveloppe financière du Sénat de 200 000 euros.**

En outre, par anticipation avec la réforme du Sénat que porte le Président LARCHER, **j'ai décidé d'officialiser l'utilisation de ma dotation d'actions parlementaires 2014.** Elle est disponible sur mon blog à l'adresse suivante : **www.jean-paul-fournier.com**

Santé et affaires sociales

Le Sénat est saisi du **projet de loi de modernisation de notre système de santé.** Comme de nombreux sénateurs, je déplore la méthode du gouvernement et je refuse certaines dispositions de la loi. Ainsi, je ne peux que dénoncer :

- la généralisation du tiers-payant dans la médecine de ville, qui risque d'engendrer une démarche consumériste de la part des patients
- la fin des dépassements d'honoraires dans les hôpitaux privés, qui ne ferait que fragiliser les cliniques
- la mise en place des salles spécifiques pour la consommation de drogues alors que celle-ci est strictement interdite par le code pénal

Pour ce faire, j'ai posé des questions écrites au gouvernement sur :

- la crainte sur l'évolution de la pratique de la médecine générale
- l'accessibilité financière des cliniques et hôpitaux privés
- les modalités de dépôt des demandes d'accréditation des laboratoires de biologie médicale

D'autres sujets m'ont permis d'interpeller le gouvernement comme :

- l'offre de soins orthophoniques dans les hôpitaux
- la publication d'un décret concernant le départ anticipé en qualité de fonctionnaire handicapé
- l'implantation de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine
- la prolifération de l'ambroisie et des symptômes liés à son pollen allergène
- l'accueil des adultes handicapés au sein des établissements spécialisés

Education et culture

Visite d'une classe de l'école Charles Martel de Nîmes au Sénat

L'actualité éducative a été mobilisée par la **réforme du collège et celle des programmes scolaires.** Même si ces évolutions majeures n'ont pas été discutées devant la représentation nationale, je me suis impliqué en déposant une question écrite sur la défense de l'enseignement du grec et du latin. Au printemps, je me suis insurgé, dans une tribune, contre cette réforme. En voici un extrait : *« Chaque ministre veut sa réforme. L'éducation est un terrain très fertile en idées nouvelles pour le gouvernement. Après la réforme des rythmes scolaires, la mise en place des nouveaux programmes scolaires pour les collégiens est le nouveau champ de bataille idéologique de la rue de Grenelle. Et sur ce point, Najat VALLAUD-BELKACEM joue au petit chimiste. Car à vouloir édulcorer les programmes, à les rendre plus « digestes » pour les enfants, à essayer de supprimer les enseignements dits élitistes, le ministre risque de battre en brèche le socle des savoirs fondamentaux de la République et même de la France, de son héritage et de sa mémoire ».*

Par ailleurs, j'ai interpellé le gouvernement sur :

- l'encadrement des séances de natation scolaire et protection de l'enfance
- l'enseignement en langues étrangères et cours en anglais
- la déréglementation de la profession de guide-conférencier
- l'évolution des noms de morceaux de viande et défense de la langue française

Point sur la loi NOTRe

Le **projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République** a été adopté dans le cadre de la Commission mixte paritaire (CMP) du 9 juillet. Le Sénat a joué un rôle prépondérant pour permettre de préserver les compétences et je dirais même la viabilité des communes. Ainsi, grâce à la mobilisation des élus locaux, le Sénat a permis :

- la suppression de l'élection au suffrage universel direct des élus des intercommunalités
- la suppression du Haut Conseil des territoires
- le retour aux conditions de minorité de blocage pour le transfert de la compétence d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme

Au sujet de la répartition des compétences, nous avons réussi à faire acter plusieurs points d'équilibre entre les collectivités, à savoir :

- la fixation du seuil des intercommunalités, non pas à 20 000 habitants comme le souhaitait le gouvernement, mais à 15 000, avec de nombreuses dérogations
- les compétences « eau et assainissement » ne deviendront obligatoires qu'à partir de 2020
- le principe de l'intérêt communautaire pour le transfert de compétences des communes aux intercommunalités est maintenu
- le délai pour élaborer les nouveaux SDCI est repoussé à juin 2016

Assemblée générale de l'Association des Maires du Gard

Baisse des dotations

Après le rassemblement du 19 septembre, coordonné par l'AMF, nous devons continuer à nous mobiliser pour préserver les communes, « cellule de base de la République » et que le gouvernement revienne sur ses objectifs drastiques, notamment dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016.

Découpage des régions et disparition du Languedoc-Roussillon

Le **projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral** a engagé la fusion de la région Languedoc-Roussillon avec Midi-Pyrénées. Durant les discussions je me suis opposé à la disparition de notre région.
Le vote définitif de la loi oblige à entamer d'autres démarches. J'ai questionné l'ensemble des Maires du Gard au mois d'octobre dernier, dans le cadre d'un sondage. Si tous les élus ne m'ont pas renvoyé leur positionnement ou celui de leur Conseil municipal, il en ressort qu'une majorité de communes, importante sans être écrasante, préfèrerait un rattachement du département du Gard à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La loi entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Dans le courant de l'automne, je ne manquerai pas d'entamer de nouvelles démarches pour que le département du Gard puisse voir l'avenir sereinement.

Proposition de loi relative à célébration des mariages dans les annexes de la mairie

J'ai pris la parole, dans le cadre de la discussion générale relative à la **proposition de loi permettant de faciliter la célébration dans les annexes de la mairie.** J'ai pu mettre en avant mon expérience de maire de Nîmes, mais aussi et surtout les exemples que j'ai pu rencontrer dans le département du Gard, pour rendre plus aisée la célébration des mariages, dans un autre lieu que la mairie, comme une salle des fêtes, tout en gardant le cérémonial républicain nécessaire. Cette proposition de loi d'initiative sénatoriale va désormais être étudiée par l'Assemblée nationale. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de son vote définitif.

A la rencontre des élus du Gard

Avec M. le Maire et les élus de Robiac Rochessadoule

Accueil à Comps par le M. le Maire et les élus du Conseil municipal

Accueil républicain de M. le Maire d'Aubussargues

En compagnie de M. le Maire et des élus de la commune du Pin

A Rochefort du Gard avec Mme le Maire pour le traditionnel aïoli géant

En pleine discussion avec M. le Maire de Seynes

Avec M. le Maire de Langlade pour le lancement d'un match amical de Nîmes Olympique